

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

**DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE**

المديرية العامة للرعاية و ترقية الصحة

INSTRUCTION N°425 DU 13 mars 2015 RELATIVE A L'APPLICATION
DES DIRECTIVES NATIONALES CONCERNANT LES BONNES PRATIQUES
EN DIABETOLOGIE DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Destinataires :	
- Madame et Messieurs les walis	Pour information
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population :	Pour information
En communication avec	Pour exécution et suivi
- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés (EHS)	
- Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers (EPH)	
- Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP)	
- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Privés	Pour exécution
- Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran	Pour exécution
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	

Dans le cadre du renforcement du programme de prévention et de la lutte contre les diabètes, une deuxième édition du guide de diabétologie revue et mise à jour sous l'égide de la Direction Générale de la Prévention et de la Promotion de la Santé du Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière, par le comité d'experts en diabétologie élargi aux experts d'autres spécialités et intervenant dans la prévention et la prise en charge de cette maladie est mise à la disposition de tous les professionnels de la santé..

L'objectif est de normer, harmoniser, et généraliser les conduites à tenir visant à améliorer la qualité de prise en charge des facteurs de risque du diabète, la gestion de la maladie et l'éviction des complications particulièrement en soins primaires et de proximité et à différents niveaux de soins du système de santé.

Bien que ce guide soit destiné d'abord aux médecins généralistes, il constitue également un véritable outil de travail pour tous les spécialistes s'occupant du diabète.

Les recommandations récentes de l'OMS et de différentes associations internationales de diabétologie ont trouvé leur place dans ce document. Les directives pour la prise en charge globale du diabète ont volontairement été formulés sous forme d'arbres décisionnels tels que dictés par les différents consensus internationaux.

Il appartient au médecin traitant de s'inscrire dans ces directives tout en adaptant ses explorations en fonction des moyens disponibles sur place et surtout de ne pas déplacer le patient loin de son lieu de résidence, pour un examen dont l'apport n'est pas nécessaire et/ou vital.

A ce titre, vous êtes instruits, à l'effet, de :

- mettre tous les moyens humains et matériels pour permettre la stricte et rigoureuse application de ces conduites à tenir pratiques.
- rendre disponible ce guide de bonnes pratiques au sein de chaque établissement de santé dont vous avez la charge et auprès de l'ensemble du personnel de santé public et privé.

Par ailleurs, je vous demande de :

- dépêcher votre représentant au niveau de la Direction Générale de la Prévention et de la Promotion de la Santé/MSPRH, pour récupérer votre quota de guides (support papier et CD),
- prendre les dispositions nécessaires pour assurer une très large diffusion au niveau de l'ensemble des personnels et des établissements de santé publics et privés de ces directives nationales qui sont téléchargeables sur le site www.sante.gov.dz et www.sante.dz

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

مدير عام للوقاية وتدقيق
الصحة
الأستاذ: س. مصباح

